



Secrétariat général

20161017434

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Affaire suivie par :
Claire LAMBOLEY
claire.lamboley@culture.gouv.fr

Paris, le 05 AVR. 2016

**Note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les directeurs généraux et
délégué général de l'administration centrale,
Mesdames et Messieurs les directeurs des services à compétence nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires culturelles
S/C de Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs
d'établissements publics administratifs**

Objet : Campagne 2016 de recrutement d'apprentis

PJ : 4 annexes

Le plan de développement de l'apprentissage engagé par le gouvernement dans le secteur non industriel et commercial est un outil important de la politique de l'emploi du gouvernement. L'objectif fixé à la Fonction publique de l'État a été dans ce cadre de passer de 700 apprentis en 2014 à 4000 à la rentrée 2015, objectif atteint. Il est de former 10 000 apprentis à la rentrée 2016.

Le ministère de la culture et de la communication a pleinement contribué à l'effort collectif au titre de la rentrée 2015, grâce à la diversité de ses missions, de ses métiers et de ses opérateurs. La cible de 60 recrutements qui lui avait été fixée a été atteinte et même dépassée, par l'accueil de 95 apprentis : 3 en administration centrale, 6 en directions régionales des affaires culturelles, 12 dans les services à compétence nationale, 74 dans les établissements publics administratifs.

Il est important que nous puissions en 2016 poursuivre notre engagement en faveur de l'accès des jeunes à la qualification et à l'insertion professionnelle en leur offrant les meilleures conditions de formation. La présente note a pour objet de **lancer la campagne 2016 de recrutement par les services et les établissements publics administratifs du ministère.**

Pour la rentrée 2016, la **cible de 175 apprentis** est fixée au ministère de la culture et de la communication, ce qui implique de définir **80 nouveaux postes sur l'ensemble du périmètre**. Compte tenu de la possibilité de recruter de nouveaux jeunes sur les emplois sur lesquels des apprentis auront achevé à la rentrée prochaine leur formation d'un an (44 contrats), **124 jeunes apprentis pourront être recrutés à la rentrée 2016 dans le périmètre ministériel.**

Pour cette campagne 2016, les **capacités de recrutement sont réparties entre autorités d'emplois**, afin que le ministère atteigne la cible qui lui a été fixée tout en s'assurant de la soutenabilité de sa masse salariale. Vous trouverez ci-joint cette répartition, **qu'il appartiendra à chaque autorité d'emploi de mettre en**

oeuvre.

C'est à la fois votre volonté de contribuer à la formation d'un jeune, l'expérience et l'appétence d'un agent pour la mission de maître d'apprentissage, l'identification d'un poste de travail pertinent, qui doivent fonder toute proposition de recrutement d'apprenti.

Au titre de la rentrée 2015 les apprentis ont été recrutés dans une grande diversité de secteurs d'activité et de métiers, pour préparer des diplômes relevant de tous les niveaux, du CAP au master. Toutefois plus de la moitié des recrutements 2015 se sont concrétisés aux niveaux licence ou master, et un seul jeune en situation de handicap a été recruté. **Les priorités qui vous sont fixées pour la campagne 2016 sont par conséquent de privilégier les recrutements aux niveaux V, IV et III, et de veiller à donner toutes leurs chances aux jeunes en situation de handicap.**

Je vous rappelle que durant toute l'année 2016 les coûts de rémunération et de formation des apprentis recensés dans le cadre du plan sont **cofinancés à hauteur de 50 % par un fonds interministériel, et que ces recrutements sont sans impact sur les plafonds d'emploi.** Ils ne sont pas comptabilisés dans les plafonds des établissements publics administratifs (ils s'inscrivent toutefois dans l'enveloppe d'emplois hors plafonds votée en conseil d'administration). S'agissant de l'administration centrale, des services à compétence nationale, des directions régionales des affaires culturelles, ils sont intégrés au décompte des emplois en 2016 mais les plafonds sont abondés d'autant pour assurer la neutralité de cette comptabilisation.

Je vous demande de vous attacher à ce que l'ensemble du processus de recrutement soit, sauf situations particulières, **achevé au 15 juillet 2016**, afin que les jeunes apprentis puissent commencer dans les meilleures conditions leur année scolaire. La diffusion des offres de recrutement, validées par les autorités d'emploi, devra par conséquent être assurée **entre avril et le 15 juin au plus tard.**

J'attire votre attention sur la consultation de vos comités techniques locaux sur les conditions d'accueil et de formation des apprentis, et sur le rapport annuel du déroulement des contrats conclus en 2015 qui doit leur être présenté et devra être transmis à votre autorité d'emploi avant le 15 octobre. Le cadre des éléments qu'il est important de pouvoir partager dans le cadre de ces instances est joint en annexe à cette note.

Plusieurs points de droit ou de procédure spécifiques à l'apprentissage dans la Fonction publique de l'État ont été précisés au cours des derniers mois et donneront lieu à une actualisation des documents diffusés par la DGAFP. Vous trouverez d'ores et déjà en annexe toutes les précisions qui vous sont nécessaires pour pouvoir procéder aux recrutements au titre de la rentrée 2016 dans de bonnes conditions. Mes services préparent par ailleurs un projet de livret d'accueil pour les apprentis, afin que les règles qui leur sont applicables leur soient clairement connues lorsque débute leur formation.

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de la formation des maîtres d'apprentissage à leur mission. De nouvelles sessions de formation organisées par mes services auront lieu dès le mois de juin. Une formation des services RH sur les spécificités de l'apprentissage est également proposée à partir du mois de mai.

Vous voudrez bien porter à ma connaissance les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre des présentes instructions.

Le secrétaire général

A blue ink signature of Christopher Miles, consisting of a stylized, cursive script.

Christopher MILES